



COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE de SAINTE FORTUNADE

L'an **deux mil vingt-deux, le vingt-six janvier**, à **20h00**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINTE FORTUNADE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Frédéric BOUYSSON**.

Étaient présents : M. Frédéric BOUYSSON, Mme Sylvie LAFORGE, M. Sylvain PORTA, Mme Brigitte MASMONTÉIL, M. Philippe SOURIE (absent point 1 et 2), Mme Jacqueline LEYRAT, M. Vincent MOSQUERA, M. Patrick COLY, M. Laurent DELAGE, Mme Sophie LACOMBE, Mme Caroline BROSSARD, Mme Emilie BLANCHARD, M. Jérémy DESROCHES, Mme Isabelle BESANGER, M. Anthony MONTEIL, M. Philippe PERNET.

Étaient absents excusés : Mme Martine DUPIN DE BEYSSAT, M. Xavier DURAND, M. Richard BONNET.

Procurations : Mme Martine DUPIN DE BEYSSAT en faveur de Mme Sylvie LAFORGE, M. Xavier DURAND en faveur de M. Sylvain PORTA, M. Richard BONNET en faveur de Mme Isabelle BESANGER.

Secrétaire : Mme Brigitte MASMONTÉIL.

Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2021 : adopté à l'unanimité

---

**TRAVAUX ECOLES - DEMANDE DE SUBVENTION DETR**

Le président de séance présente au Conseil Municipal le projet de réaménagement de l'école.

Cette opération est multiple :

- **Construction d'une nouvelle salle de repos pour la maternelle** : la création d'un volume complémentaire est possible sur la façade nord-ouest du bâtiment existant. Cette implantation partiellement contre terrier permettra une liaison aisée avec le bâtiment existant.
- **Construction d'un préau** : Un préau complémentaire d'environ 48.00 m<sup>2</sup> prendra place dans la cour en continuité du bâtiment principal existant.
- **Plancher du 1er étage** : La conservation de ce plancher du 1er étage nécessite de renforcer en leur milieu les 2 travées de solives situées de part et d'autre de la poutre principale par une pièce métallique ou en bois lamellé collé. La poutre principale fera l'objet d'une reprise.  
La surface du plancher présentant des flèches importantes au 1er étage un ragréage y sera effectué.
- **Reprise de la clôture et pose d'un portail sécurisé**

**Estimatif du projet HT : 286 764,80 €**

Il demande au Conseil Municipal de délibérer pour décider de la réalisation de ces travaux et solliciter les subventions afférentes à cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

1/ décide de la réalisation de ces travaux de réaménagement de l'école pour un montant de 286764,80 € HT (344117,76 € TTC),

2/ dit que ces travaux feront l'objet d'un marché selon la procédure adaptée,

3/ sollicite les subventions suivantes :

- Apprès de l'Etat pour la DETR 2022 au titre des bâtiments scolaires,
- Apprès du Département

4/ vote le plan de financement comme suit :

- DETR 32% ..... 91 764,48 €
- Département..... 30 000,00 €
- Autofinancement de la collectivité.....165 000,32 € HT

5/ autorise Madame le Maire à signer tous les documents administratifs et financiers (marchés, OS,...) nécessaires à l'application de cette décision.

18 VOTANTS - 18 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

---

### **TRAVAUX VOIRIE - DEMANDE DE SUBVENTION DETR**

Le Président présente au Conseil Municipal le projet de réhabilitation des trottoirs Route de Beaulieu de part et d'autre de la RD 940 en traverse

**Les travaux d'investissement consisteraient :**

- Nettoyage et scarification des trottoirs (1 480 m²)
- Reprofilage en matériaux bitumineux – grave émulsion
- Enduit bicouche (couleur des granulats selon les prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France)

**Estimatif du projet HT : 40 330.00 €**

Il demande au Conseil Municipal de délibérer pour décider de la réalisation de ces travaux et solliciter les subventions afférentes à cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 12 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions,

1/ adopte l'opération dont le montant est estimé à 40 330 € HT (48 396 € TTC°

2/ sollicite auprès de l'Etat une subvention DETR 2022 au titre voirie et espaces publics,

2/ vote le plan de financement comme suit :

- DETR 35% ..... 14 115,50 €
- Autofinancement de la collectivité..... 34 280,50 € HT

5/ autorise Madame le Maire à signer tous les documents administratifs et financiers (marchés, OS,...) nécessaires à l'application de cette décision.

18 VOTANTS - 12 POUR - 4 CONTRE - 2 ABSTENTIONS

---

### **MODIFICATION EMPLOI**

Le président présente au Conseil Municipal la demande de Madame Patricia QUOINEAUD, adjoint technique qui sollicite une réduction de son temps de travail.

Le comité technique a été saisi pour la suppression du poste à temps non complet de 22h30 hebdomadaire.

Il demande au Conseil Municipal de délibérer pour la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet de 16h30 hebdomadaire à compter du 1er mars 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide la modification du tableau des effectifs avec la création d'un poste à temps non complet de 16h30 hebdomadaire
- charge Madame le Maire de l'application de cette décision

19 VOTANTS - 19 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

---

### **ALIENATION CHEMIN RURAL AU PONT**

Le président de séance rappelle au Conseil municipal la décision de mettre à enquête publique l'aliénation d'un chemin rural au Pont. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable lors de l'enquête publique qui s'est déroulée du 8 au 22 Novembre 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- accepte la vente à M. et Mme BAUR Didier de l'emprise du chemin rural qui dessert leur propriété au Pont au prix de 0,45 € . La superficie sera déterminée par le bornage.
- dit que les frais liés à cette aliénation (frais de bornage et frais d'actes) seront à la charge du demandeur,
- charge Madame le Maire de l'application de cette décision et l'autorise à signer l'acte à intervenir.

19 VOTANTS - 19 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

---

### **ALIENATION CHEMIN RURAL AU NOUAL**

Le président de séance rappelle au Conseil municipal la décision de mettre à enquête publique l'aliénation d'un chemin rural au Noual. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable lors de l'enquête publique qui s'est déroulée du 8 au 22 Novembre 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Considérant que le chemin tel que figurant au plan cadastral n'est plus utilisé.

Considérant que le passage se fait par un chemin non cadastré, dont l'emprise se situe en bordure de la parcelle n°265 dont le propriétaire s'engage à céder à la commune le terrain nécessaire pour que l'assiette du chemin utilisé soit classée en chemin rural.

- accepte la vente à M. Éric VALADE de l'emprise du chemin rural sis au Noual au prix de 0,45 €. La superficie sera déterminée par le bornage.
- demande que soit honorée la servitude de passage et d'entretien au bénéfice du propriétaire de la conduite AEP présente dans l'assiette de la portion de chemin aliéné,
- dit que les frais liés à cette aliénation (frais de bornage et frais d'actes) seront à la charge du demandeur,
- charge Madame le Maire de l'application de cette décision et l'autorise à signer l'acte à intervenir.

19 VOTANTS - 19 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

---

### **ALIENATION CHEMIN RURAL LA SOULETIE HAUTE**

Le président de séance rappelle au Conseil municipal la décision de mettre à enquête publique l'aliénation d'un chemin rural à la Souletie-haute. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable lors de l'enquête publique qui s'est déroulée du 8 au 22 Novembre 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- accepte la vente à Mme TASSAIN Anne de l'emprise du chemin rural qui dessert sa propriété à la Souletie-haute au Pont au prix de 0,45 € . La superficie sera déterminée par le bornage.
- décide qu'un droit de passage sur la portion aliénée soit acté au profit de la parcelle AT n°149,
- dit que les frais liés à cette aliénation (frais de bornage et frais d'actes) seront à la charge du demandeur,
- charge Madame le Maire de l'application de cette décision et l'autorise à signer l'acte à intervenir.

19 VOTANTS - 19 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

---

### **ALIENATION CHEMIN RURAL A PEROT**

Le président de séance rappelle au Conseil municipal la décision de mettre à enquête publique l'aliénation d'un chemin rural à Pérot. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable lors de l'enquête publique qui s'est déroulée du 8 au 22 Novembre 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- accepte la vente à M. Benoit PERRIER de l'emprise du chemin rural qui dessert sa propriété à Pérot au prix de 0,45 €. La superficie sera déterminée par le bornage.
- demande que soit respectée la servitude d'écoulement des eaux pluviales existante au voisinage de l'ancien four,

- dit que les frais liés à cette aliénation (frais de bornage et frais d'actes) seront à la charge du demandeur,
- charge Madame le Maire de l'application de cette décision et l'autorise à signer l'acte à intervenir.

19 VOTANTS - 19 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

---

### **ALIENATION ET DEPLACEMENT CHEMIN RURAL A RIOU BLANQUET**

Le président de séance rappelle au Conseil municipal la décision de mettre à enquête publique l'aliénation d'un chemin rural au Pont. Le commissaire enquêteur a émis un avis défavorable lors de l'enquête publique qui s'est déroulée du 8 au 22 Novembre 2021

Considérant :

- que pour satisfaire à la demande formulée, il s'avère nécessaire de pouvoir créer un chemin sur le fonds FARGEAREL Evelyne (AV 272 et 33) correspondant aux normes d'un chemin rural en conservant impérativement la situation au contact de la Départementale et en évitant la déstabilisation du poteau ciment en place.
- que le refus de céder du terrain, exprimé et consigné au registre au cours de l'enquête, par la propriétaire riveraine du projet, ne permet pas d'envisager la modification des lieux et exclu en l'état la réalisation du projet soumis à l'enquête.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 6 voix contre,

- décide de ne pas accepter l'aliénation au profit de M. HOUZE et Mme HOMBIAT de la portion de chemin de Riou Blanquet.
- charge Madame le Maire de l'application de cette décision.

19 VOTANTS - 19 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

---

### **INFORMATION : INFORMATIONS TRAVAUX EN COURS**

- Aménagement plateforme : les travaux ont débuté le 10 janvier
- Etude révision du P.L.U. : présentation du dossier aux personnes publiques associées puis rédaction du PADD.
- Schéma de collecte des déchets : présentation au Conseil, le samedi 12 février à 10 heures
- Commission de contrôle des listes électorales : réunion prévue le samedi 19 février à 9 h 30 ;
- Remplacement Stéphane GOURDOUX : Romain MONEGER à partir du 1<sup>er</sup> février en « emploi aidé » financé à 69%.
- Présence d'un Food truck sur la place de l'Orangerie, tous les lundis à partir du 14 janvier de 18 heures à 21 heures.

---

### **INFORMATION : QUESTIONS DIVERSES**

- L'Echo du Château : créé par Michel JAULIN, Frédéric BOUYSSON le relance dans le but d'informer tous les élus du travail en mairie. Il en est remercié.
- Problème de débordage : Jacky LEYRAT témoigne de dégradations de routes et chemins à cause de débordages. L'état des lieux doit être constaté.
- Ecole : Sylvie LAFORGE prépare questionnaire pour les rythmes scolaires année 2022-2023. Les inscriptions pour la rentrée de septembre 2022 se feront à la mairie, les admissions à l'école.
- France Services : partenariat avec le CIDFF contre les violences familiales. Sylvie LAFORGE prévoit une visite aux mairies du canton pour donner informations sur France Services.
- Prolongation interdiction manifestations festives jusqu'au 16 février 2022.
- Eclairage public : Va être amélioré au Noual et à la Croix d'Eure pour plus de sécurité des enfants aux arrêts du bus scolaire. Vincent MOSQUERA informe qu'un questionnement sur la restructuration de l'éclairage public devra se poser, exemple Route de Tulle, sortie de bourg.

L'ordre du jour, étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 35.